

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 3 février 2004 à 19 h 45.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin	Siège no 4 Monsieur André Champagne
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat	Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 3 Madame Nicole Houde	Siège no 6 Monsieur François Carrier

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Édith Quirion, secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Hélène Poirier, maire, salue les membres du conseil, les visiteurs ainsi que les contribuables à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2004-02-28 Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point autres items ouvert :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2004.

LÉGISLATION : AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

4. Nomination d'un substitut : Régie intermunicipale

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

5. Formation d'un comité de la ruralité et de la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley
6. Offre de service : Agent de développement rural
7. Demande : Extinction d'une servitude
8. Site Industriel : Égouttement du terrain
9. Bris : Boîte aux lettres
10. Remboursement : Taxes de services

FINANCES-GESTION DES SERVICES

11. Eau potable : Ferme Lait Dubé
12. Désignation de terrain : Mandater un notaire
13. Compte du mois

TRAVAUX PUBLICS

14. Ministère des Transports : Réparation des trous

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

15. Camions 2003 : Garantie prolongée
16. Achat : Adoucisseur d'eau
17. Achat : PH-mètre
18. Achat et réparation d'ordinateur
19. Achat : Détecteur de fuites
20. Achat : Sabots de glissement pour le sens unique – Aile de côté

PERSONNEL

21. Embauche d'un chef d'équipe
22. Formation : Pompiers
23. Vacances Secrétaire-Trésorière : Heures d'ouverture du bureau municipal

INFORMATION

24. Rencontre : Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-Sud
25. Rencontre : Projets de règlement (Cours d'eau : Ruisseaux et fossés verbalisés et Drainage des eaux usées et pluviales) ainsi que les Politiques de gestion des employés
- 25.1 Contrat d'assurance avec la Lombard

ACTIVITÉ SPÉCIALE

26. Remerciements pour l'aide financière : Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-Sud
27. Correspondance

28. **AUTRES ITEMS**

- Secrétaire-trésorière adjointe : Congé maladie
- Camion Ford 1996 : Réparation du bras du sens unique
- Vente du vieux tracteur
- Rapport du conseil des maires à la MRC

29. Période de questions

30. Clôture de la session

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2004

2004-02-29 **Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2004 ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2004 en apportant les corrections suivantes :

PAGE 0867

30. AUTRES ITEMS

- **PROJET DE RÈGLEMENT**

Corriger : Au siège numéro cinq pour le **siège numéro deux**

Changer : Il demande aux élus pour Il **propose** aux élus

- **RUISSEAU FOLEY : ANCRAGE DU COUDE DE 22 DEGRÉS**

D'inverser à la deuxième ligne : le mot tuyau (coude) pour **coude (tuyau)**

Changer à la deuxième ligne : le verbe complexifie pour **complique**

Changer à la troisième ligne : le mot tuyau pour **coude**

4. NOMINATION D'UN SUBSTITUT : RÉGIE INTERMUNICIPALE

2004-02-30 **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger à la Régie Intermunicipale pendant l'absence du représentant attitré, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste ;

En conséquence il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité de nommer Madame Hélène Poirier, maire, à titre de substitut pour siéger à la Régie Intermunicipale pendant l'absence du représentant, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste.

5. FORMATION D'UN COMITÉ DE LA RURALITÉ ET DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

2004-02-31 **Considérant** que la municipalité désire se munir d'un comité de la ruralité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'accepter en tant que membre du comité de la ruralité Messieurs Michel Blanchette, Francis Carrier, Luc Poulin, conseiller au siège numéro 1 ainsi que Mesdames Nicole Houde et Hélène Poirier, maire.

2004-02-32 Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de reconnaître la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley composée par Messieurs Francis Carrier, Alain Champagne (route Shenley Ouest), Luc Cloutier, Marcel Tardif, Sylvain Carrier ainsi que deux représentants du conseil municipal Messieurs Luc Poulin, conseiller au siège numéro 1 et Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5.

6. OFFRE DE SERVICE : AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

2004-02-33 **Considérant** que Madame Lise Roy, Agent de développement rural, a fait parvenir une offre de service à la municipalité ;

Considérant que dans cette offre de service, Madame Roy, propose de se déplacer à même nos locaux administratifs, à raison d'une demi-journée par mois, pour apporter un soutien technique dans toute initiative locale de la part des contribuables de notre municipalité ;

Considérant que le comité de la ruralité vient tout juste d'être formé (résolution # 2004-02-31) et n'a pas encore eu la chance de rencontrer, Madame Roy ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de remettre au mois de mars prochain l'adoption de la résolution acceptant l'offre de service de Madame Lise Roy, Agent en développement rural, afin de laisser l'occasion au Comité de la ruralité, de rencontrer Madame Roy.

7. DEMANDE D'EXTINCTION D'UNE SERVITUDE

2004-02-34 **Considérant** que la municipalité par le biais de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux bénéficie d'une servitude réelle et perpétuelle pour une conduite d'égout sur la propriété de Madame Marie Gagné, désignée comme étant une partie du lot numéro 19-D Rang 8 sud, cadastre du Canton de Shenley, le tout tel que constitué aux termes d'un acte de servitude reçu devant Me Paul Poirier, notaire, le 4 mars 1987, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce sous le numéro 378622 ;

Considérant que Madame Marie Gagné, demande à la municipalité d'éteindre ladite servitude ;

Considérant que la conduite d'égout ne sert plus (ou est désuète) et que la Municipalité n'en a plus de besoin ;

Considérant que la municipalité est consentante à renoncer à cette servitude ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de lever la servitude créée aux termes d'un acte publié à Beauce sous le numéro 378622, aucun permis de construction ne pourra être émis aussi longtemps qu'un acte d'extinction de servitude, en bonne et due forme, ne sera signé et ce, aux frais de Madame Marie Gagné.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à représenter la municipalité dans cette affaire, à signer l'acte d'extinction de servitude et, s'il y a lieu, tous les autres

documents jugés nécessaires ou utiles à cet effet.

8. SITE INDUSTRIEL : ÉGOUTTEMENT DE TERRAIN

2004-02-35 **Considérant** qu'une tranchée doit être creusée pour drainer la rue de l'Entreprise ;

Considérant que des ponceaux doivent être installés dans ladite rue ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie Excavation JP Roy Beauce pour effectuer les travaux susmentionnés ; Toutefois avant la pose des ponceaux, une vérification devra être effectuée par les élus municipaux afin de déterminer les endroits où seront installés lesdits ponceaux.

9. BRIS BOITES AUX LETTRES

Considérant que la municipalité a reçu une plainte de la part d'une contribuable à l'effet que sa boîte aux lettres fut renversée à trois reprises depuis le début de l'hiver et qu'en ce moment ladite boîte est ensevelie sous la neige ;

Considérant que cette contribuable doit payer 7 \$ par mois pour un casier au comptoir postal ;

Considérant que suite à des recherches, ladite boîte aux lettres ne serait pas conforme ;

Après délibérations, les membres du conseil demandent à la secrétaire-trésorière de faire parvenir le règlement ainsi que les documents relatifs à la mise aux normes de sa boîte aux lettres et d'informer ladite contribuable de voir à repositionner ladite boîte.

10. REMBOURSEMENT : TAXES DE SERVICES

2004-02-36 **Considérant** que Madame Bianka Morissette a adressé en janvier 2003 une lettre à la Municipalité précisant qu'elle ne possède plus de salon de coiffure au 474, rue Champagne Sud, et ce, depuis deux ans ;

Considérant qu'elle souhaite que les taxes de services commerce soient enlevées ;

Considérant que le conseil de l'époque avait décidé de mettre ce dossier dans les mains des évaluateurs de la MRC afin que ceux-ci statuent sur le caractère commercial ou non du 474, rue Champagne Sud ;

Considérant que la municipalité a reçu en janvier 2004 les observations des évaluateurs confirmant que depuis le 1^{er} juillet 2002, le 474, rue Champagne Sud, n'est plus commercial;

Considérant que ledit contribuable fut taxé pour lesdits services en 2003 et que le règlement d'imposition stipule que les services sont non remboursables ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de Madame Bianka Morissette et de rembourser les services (eau, égouts et ordures) pour l'année 2003, à Monsieur Gaétan Morissette propriétaire du 474, rue Champagne Sud, étant donné que Madame Morissette avait fait sa demande à la municipalité avant la période de taxation.

11. EAU POTABLE : FERME LAIT DUBÉ

2004-02-37 **Considérant** que le site d'entreposage des fondants de la municipalité est à proximité des puits de Monsieur Gilles Dubé et par conséquent de la Ferme Lait Dubé ;

Considérant que lesdits puits furent contaminés ;

Considérant que depuis le constat de la contamination, lesdits contribuables sont desservis par le réseau d'aqueduc ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de payer au secteur, avec les fonds du général, la consommation d'eau potable de la Ferme Lait Dubé.

12. DÉSIGNATION DE TERRAIN : MANDATER UN NOTAIRE

2004-02-38 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2003-11-400, la secrétaire-trésorière devait transmettre à la MRC les dossiers dont les comptes de taxes de 2002 n'avaient pas encore été acquittés;

Considérant que quatre contribuables n'ont pas encore acquitté lesdits comptes de taxes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mandater Maître Paul Poirier pour la production de désignations de propriété afin d'acheminer lesdits documents à la M.R.C. aux fins de vente pour non paiement de taxes avant le 20 février 2004.

13. CAMIONS 2003 : PROBLÈMES DE BUÉE ET D'ODEURS

2004-02-39 **Considérant** que des modifications furent apportées au système de climatisation des camions 2003 afin de résoudre le problème de buée dans les vitres de la cabine du conducteur;

Considérant que ledit problème n'est pas complètement résolu ;

Considérant que suite à ces modifications, des odeurs de gaz empestent les cabines des conducteurs puisque lesdites cabines sont chauffées par l'air qui se dégage du moteur;

Considérant que la municipalité se doit de protéger la santé de ses employés ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'exiger du Centre du Camion de l'Amiante de résoudre les problèmes susmentionnés en préambule et ce, dans les plus bref délais ;

QUE la municipalité ne peut accepter, en aucun temps, les modifications déjà faites.

13.1 COMPTES DU MOIS

2004-02-40 Les comptes du mois de janvier sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2004 au montant de 170 406.13 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans

les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 113 987.21 \$, les comptes à payer représentent 33 419.95 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 22 998.97 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal **Article 961**

Je, soussignée, Édith Quirion, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2004 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2004-02-40.

Madame Hélène Poirier, maire, informe les élus que la marge de crédit sera probablement utilisée pour payer une partie des comptes du mois de janvier 2004. Étant donné que la Municipalité est dans l'attente de paiement de certains dus.

Édith Quirion, sec.-trés.

14. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : RÉPARATION DES TROUS

2004-02-41 **Considérant** que la route 269, section Saint-Honoré-de-Shenley, est en très mauvais état ;

Considérant la présence de nombreux trous et ornières situés principalement dans la partie urbanisée et dans la section Ouest de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'adresser ladite résolution au Ministère des Transports afin qu'il applique une couche d'usure sur toute la longueur de la route 269, section Saint-Honoré-de-Shenley, et ce, dès l'ouverture des plans d'asphalte ;

QUE la présente résolution soit transmise à Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-Sud.

15. CAMIONS 2003 : GARANTIE PROLONGÉE

2004-02-42 **Considérant** que le conseil municipal désire se prévaloir de garanties prolongées pour les camions 2003 ;

Considérant que les garanties se lisent comme suit :

GARANTIES PROLONGÉES OPTIONNELLES DU MOTEUR :

Plan ESC PLUS : 5 ans et/ou 640 000 Km sans protection des injecteurs

Prix : 1 007 \$

Plan ESC PLUS : 5 ans et/ou 640 000 Km avec protection des injecteurs

Prix : 1 162 \$

Plan ESC PLUS : 5 ans et/ou 810 000 Km avec protection des injecteurs

Prix : 1 472 \$

TRANSMISSION :

Modèle : FULLE RTO (F) – 16908LL, 10 vitesses

Garantie de base : 3 ans et/ou kilométrage illimité

L'ajout d'huile synthétique pour un montant approximatif de 250, 00 \$ vous permet d'avoir accès à la Garantie prolongée de 5 ans et/ou 800 000 Km

Prix : 650 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité d'adhérer au Plan ESC PLUS des garanties prolongées sur les moteurs, ce qui comprend 5 ans et/ou 640 000 Km avec protection des injecteurs au coût de 1 162 \$/ch., et ce, pour les deux camions 2003 ; Cette adhésion est conditionnelle aux exigences du concessionnaire dont celles-ci feront partie intégrante de la présente résolution.

16. ACHAT : ADOUCISSEUR D'EAU

2004-02-43 **Considérant** l'obstruction des tuyaux du système de chloration par la cristallisation du chlore lors du contact avec l'eau ;

Considérant que Monsieur Simon Sauvageau, technicien pour la compagnie Aquatech, conseille à la municipalité de se munir d'un adoucisseur d'eau afin de résoudre ledit problème ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité d'acquérir un adoucisseur d'eau à la quincaillerie locale.

17. ACHAT : PH-MÈTRE

Madame Edith Quirion, secrétaire-trésorière, explique aux membres du conseil que le Ministère de l'Environnement exige à la municipalité d'effectuer quatre fois par année un test de PH, avant le prélèvement sur le terrain, de l'échantillon d'eau potable pour le contrôle des nitrates et des nitrites.

Étant donné que la municipalité ne possède pas de PH-MÈTRE, Madame Quirion a procédé à une recherche de prix et informe les élus qu'un PH-MÈTRE de type crayon se détaille à environ 200 \$ plus les taxes.

Par conséquent, Madame Hélène Poirier, maire, informe les membres du conseil que la quincaillerie locale offre à la municipalité la possibilité de lui prêter un équipement mesurant le PH, ressemblant à un ensemble utilisé par les propriétaires de piscines, mais plus performant, dans l'attente de l'achat, par la municipalité, d'un système de chloration en continue incluant la mesure du PH.

Madame Quirion avise le conseil municipal que le biologiste du Laboratoire Biolab déconseillait l'utilisation de l'appareil susmentionné.

Après délibérations, les élus décident d'opter pour l'équipement fourni par la quincaillerie locale.

18. ACHAT ET RÉPARATION D'ORDINATEUR

2004-02-44 **Considérant** que l'ordinateur servant à enregistrer les données du système d'eau potable est déprogrammé ;

Considérant que le technicien responsable ne conseille pas à la municipalité de faire reprogrammer ledit ordinateur étant donné son état assez avancé ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de maintenir le plus à jour possible le système informatique du bureau municipal ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur pour le bureau municipal et de faire programmer l'ancien ordinateur du bureau pour les besoins du système d'eau potable en moyennant une compensation de 599 \$ versée par le secteur, au général, pour le transfert de l'ancien ordinateur susmentionné aux services d'aqueduc.

19. ACHAT : DÉTECTEUR DE FUITES

2004-02-45 Il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de rencontrer le responsable de la compagnie Réal Huot pour un essai avec leur détecteur de fuites afin de comparer les produits proposés des deux compagnies.

20. CAMIONS 2003 : SABOTS DE GLISSEMENT POUR LE SENS UNIQUE – AILE DE CÔTÉ

2004-02-46 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité que la secrétaire-trésorière procède à une recherche de prix pour l'achat de six (6) lames pour le sens unique et de trois (3) sabots de glissement en fonte et de les commander chez le fournisseur dont les prix seront les plus bas.

21. EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE

Ce point sera discuté lors du comité de travail.

22. FORMATION : POMPIERS

2004-02-47 **Considérant** que les pompiers désirent poursuivre leur formation ;

Considérant que EducExpert place une offre de service pour le module 3 au coût de 197.42 \$ par inscription plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription des dix-neuf (19) pompiers pour un montant de 4 314.48 incluant les taxes ;

QUE le salaire des pompiers pour cette formation soit un montant forfaitaire au même taux que l'an passé.

23. VACANCES SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

2004-02-48 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de fermer le bureau en avant-midi les 26 et 27 février 2004 ainsi que les 1-2-3-4-5 mars 2005, lors de la prise de vacances de Madame Edith Quirion, secrétaire-trésorière.

24. RENCONTRE : MADAME DIANE LEBLANC, DÉPUTÉE DE BEAUCE-SUD

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil des disponibilités de Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-Sud pour fixer une rencontre avec elle afin de discuter des différents projets de la municipalité.

La rencontre est fixée pour le 16 février 2004 à 19 h 30.

25. RENCONTRE : PROJETS DE RÉGLEMENT (COURS D'EAU : RUISSEAUX ET FOSSÉS VERBALISÉS ET DRAINAGE DES EAUX USÉES ET PLUVIALES) AINSI QUE LES POLITIQUES DE GESTION DES EMPLOYÉS

Ce point sera discuté lors du comité de travail.

25.1. CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA LOMBARD

2004-02-49 **Considérant** que la compagnie d'assurance Lombard a exclus, de la police d'assurance 2004 de la municipalité, la couverture **Domages résultant du refoulement des égouts** ;

Considérant que lors de la cotation, le courtier, Monsieur Michel Paquet, a confirmé par écrit le 1^{er} décembre 2003 que le contrat d'assurance 2004 comprenait les mêmes protections que le contrat détenu en 2003 ;

Considérant que la décision pour l'octroi du contrat d'assurance de la municipalité à la Lombard (résolution numéro 2003-12-462) s'est prise dans l'optique de la similitude entre les contrats de 2003 et 2004 ;

Considérant que ledit courtier a pris des informations auprès de la compagnie Lombard et que cette dernière demande à la municipalité de lui fournir des pièces justificatives lui confirmant les travaux effectués, à venir et les projets sur la table qui seront réalisés, dans la mesure du possible, au cours de l'été 2004 pour remédier au problème du refoulement des égouts ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de faire parvenir à la compagnie d'assurance Lombard la description des travaux réalisés en 2003 dans le ruisseau Foley, la confirmation des projets de la municipalité en 2004 soit la vérification de l'application du règlement numéro 302 section 4 ayant pour titre **Drainage des eaux usées**, l'étude du débranchement possible de grilles de rue (eau de surface) avec le réseau d'égouts combiné et la deuxième phase des travaux du ruisseau Foley, le tout présentement à l'étude par les ingénieurs de la municipalité.

26. REMERCIEMENTS POUR L'AIDE FINANCIÈRE : MADAME DIANE LEBLANC, DÉPUTÉE DE BEAUCE-SUD

2004-02-50 **Considérant** que la municipalité a reçu une généreuse aide financière de la part du Gouvernement du Québec pour la réparation des chemins municipaux ;

Considérant que cette contribution nous a été accordée grâce à la recommandation soutenue de notre Députée, Madame Diane Leblanc, auprès du Ministre des Transports ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'adresser de sincères remerciements à Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-Sud, pour l'aide qu'elle a apporté à la municipalité pour l'octroi de cette généreuse contribution de la part du Gouvernement québécois.

27. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2004. La secrétaire fait lecture de certaines lettres suite aux demandes des élus.

28. AUTRES ITEMS

- **SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE : CONGÉ MALADIE**

2004-02-51 **Considérant** que la secrétaire-trésorière sera en vacances le 5 mars prochain ;

Considérant que la secrétaire-trésorière adjointe désire prendre un congé de maladie le 5 mars 2004 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur François Carrier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à prendre un congé de maladie le 5 mars 2004 et de fermer le bureau municipal toute la journée ; Un horaire des heures d'ouverture du bureau municipal devra être joint au compte de taxes.

- **CAMION FORD 1996 : RÉPARATION DU BRAS DU SENS UNIQUE**

Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5, informe les élus qu'une partie du sens unique est réparé, mais qu'il reste une pièce plus communément appelée un bras qui devra être réparé incessamment.

Après délibérations, ladite réparation devra être faite par la même compagnie qui a amorcé les travaux soit Rouvalin, Monsieur Richard Boucher.

- **VENTE DU VIEUX TRACTEUR**

Une vérification mécanique devra être effectuée afin de connaître précisément les problèmes du tracteur. Ce point sera donc traité au prochain comité de travail.

- **RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Madame Hélène Poirier, maire, résume les principales décisions du conseil des maires à la MRC.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des résidents du 9^{ième} Rang s'informent de l'avancement du dossier pour le mode de taxation du pavage du 4^{ième} rang Nord, suite à la déposition de la pétition. Madame Poirier leur fait part que des informations furent prises auprès des avocats de la municipalité sur la possibilité de modifier le règlement, mais que les élus ne possédaient pas encore assez de données pour statuer sur ce sujet. Dès qu'une décision sera prise, la secrétaire-trésorière communiquera avec Madame Ginette Champagne.

30. CLÔTURE DE LA SESSION

2004-02-52 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mettre fin à la session ; Il est 22 h 28.

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

EDITH QUIRION, SEC.-TRÉS.